



Compte rendu

COMITE DE SUIVI ET DE PILOTAGE

Site Natura 2000
« Gabizos et vallée d'Arrens »
FR7300921



Source : Wendy Lesniak – Appolon



Mardi 13 décembre 2022 à 14h30
Mairie d'Arrens-Marsous

MEMBRES PRESENTS

BARBE Fanny	Parc National des Pyrénées
BRAUN NOGUE Catherine	Conservatoire Botanique National des Pyrénées et Midi Pyrénées
CABARROU Pierre	Président du copil du site Natura 2000
DEJEANNE Christelle	Direction Départementale des Territoires 65
FRAIZE Cyrille	Maire d'Arbéost
HAMON Frédéric	DGS CCPVG
LESNIAK Wendy	Chargée de mission Natura 2000 du site, CCPVG
MANCHON Florentin	Chasse Arbéost
POUEY Philippe	Office National des Forêts
RIBEREAU Mélaine	Chargée de mission environnement, mairie d'Arrens-Marsous
SALLENT Anne	GIP CRPGE
SUTTER Emmanuel	Direction Départementale des Territoires 65

MEMBRES EXCUSES

JEFFREDO Claire	EDF Val d'Azun
TULEU Fabien	Sous-préfet des Hautes-Pyrénées
SALOMON Jean	Préfet des Hautes-Pyrénées
THION Nicolas	Fédération Départementale Chasse 65
JUPILLE Olivier	Parc National des Pyrénées
CAZAUX Jean-Luc	Fédération pêche 65

S O M M A I R E

PREAMBULE	4
COMMUNICATION	4
❖ Animation nature CPIE Bigorre.....	4
❖ Accueil d'un stagiaire communication.....	5
❖ Mallette pédagogique	5
❖ Animation nature avec Eco Del's	6
GESTION HABITATS ET ESPECES	7
❖ Formations	7
❖ Suivi de la zone humide de Pourgues.....	7
❖ Suivi du Lézard de Bonnal sur Pouey Laun	12
A. Contexte.....	12
B. Méthodologie.....	13
C. Résultats	15
PASTORALISME	19
❖ Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC)	19
ANIMATION DU SITE (BUDGET)	21
❖ Budget des prestations.....	21
❖ Transfert de Natura 2000	21

P R E A M B U L E

Pierre CABARROU, ouvre la séance et remercie tous les participants de leur présence et propose un tour de table pour les présentations.

C O M M U N I C A T I O N

❖ *Animation nature CPIE Bigorre*

En 2021, les animateurs Natura 2000 ont convenu avec l'Agence Touristique des Vallées de Gavarnie ainsi que le CPIE Bigorre d'instaurer les « mardis Natura 2000 » afin de donner davantage de poids au réseau. Tous les mardis, une animation nature grand public avaient lieu entre mi-juin et mi-septembre sur les 14 sites Natura 2000 des vallées des gaves réalisées par le CPIE Bigorre. Pour le site du Gabizos, elle était prévue le mardi 30 août avec un départ au lac du Tech à 9h pour thème « la biodiversité du vallon de Bouleste ». Néanmoins cette sortie a été annulée par manque d'inscrits et il a été impossible de la reprogrammer sur l'été en raison des indisponibilités des deux parties. Ce qui était bien dommage puisque c'est une sortie qui avait bien marché en 2021 (avec une douzaine de participants). Cette action était prévue pour un montant à 480€ TTC la journée et sera à nouveau proposée pour le même montant pour l'année 2023 car il est important de promouvoir Natura 2000 dans les vallées des Gaves auprès des touristes mais aussi des habitants locaux.



Pierre Cabarrou (PRESIDENT DU COPIL) s'interroge sur la date du 30 août qui se trouve à la fin des vacances scolaire et en limite de la rentrée, période où les personnes sont moins disponibles. Réponse : étant donné que nous avons instaurer tous les mardis Natura 2000 entre mi juin et mi septembre, certaines dates comme le mardi 30 août n'était pas la plus favorable.

Cyrille FRAIZE (MAIRE ARBEOST) demande si une sortie sur le site était prévue tous les mardis de la période estivale ? Réponse : non, tous les mardis entre mi-juin et mi-septembre, une sortie Natura 2000 est organisée par le CPIE Bigorre-Pyrénées sur l'ensemble des 13 sites Natura 2000 des vallées des gaves. Pour le site du Gabizos, c'était le mardi 30 août.

Anne SALLENT (GIP CRPGE) souhaite savoir si, les années précédentes, les participants des sorties vivaient dans la vallée ou venaient de l'extérieur ? Réponse : nous avons toujours eu un public mixte avec locaux et vacanciers qui sont informés des sorties via les affiches ou livret du CPIE.

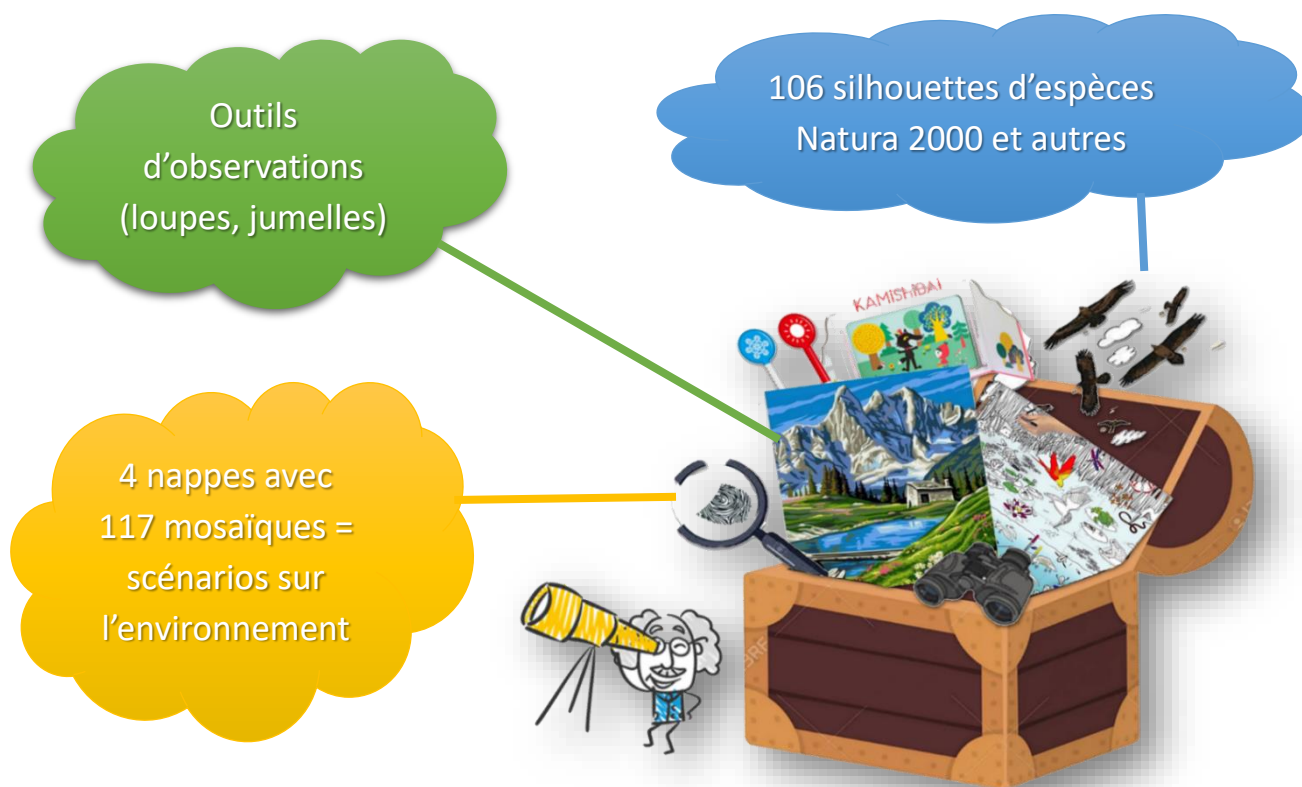
Fanny BARBE (PARC NATIONAL DES PYRENEES) précise qu'il faudrait se positionner sur d'autres dates soit entre le 14 juillet et 15 août pour cibler les vacanciers et en dehors de cette période pour viser les locaux.

❖ *Accueil d'un stagiaire communication*

En 2022, la CCPVG a accueilli une stagiaire (Anne-Cécile RAMADOUR) en alternance sur 18 mois (BPJEPS éducation à l'environnement et développement durable) pour travailler sur les outils de communication. L'objectif principal était de développer des outils pédagogiques de sensibilisation avec des jeux et animations ludiques pour les scolaires et grand public sur divers thèmes (odonates, lecture de paysage, milieux forestiers, espèces Natura 2000....). Son autre mission était d'aider à la conception d'une mallette pédagogique Natura 2000.

❖ *Mallette pédagogique*

La réalisation de cet outil est portée par la CCPVG sur le volet communication. Il a été co-conçu en concertation par les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves, le Parc National des Pyrénées et 5 structures de l'éducation à l'environnement. L'objectif premier était de concevoir des outils propres au réseau Natura 2000 pouvant être utilisés lors d'animations nature sur le terrain et/ou en salle/classe. Cette mallette prend donc la forme d'un sac à dos avec de multiples outils à l'intérieur !



Dans le sac à dos, nous trouverons :

- ✚ Des outils visuels et sonores : des loupes, et boîtes à loupes, jumelles, monoculaire (pour l'observation) et un amplificateur de son (pour l'écoute).
- ✚ 4 nappes présentant chacun un milieu naturel : forêt – roches, grottes et falaises – zone humide et tourbière, lac et rivière – landes pelouses prairies. 117 petites mosaïques (dessins d'espèces, de milieux, activités humaines...) viendront s'imbriquer dessus afin de concevoir divers scénarios sur l'environnement (changement climatique, pastoralisme, cycle biologique des espèces ect...).
- ✚ 106 silhouettes d'espèces Natura 2000 et autres.

Un outil pour faire quoi ?

- Faire découvrir Natura 2000, ses habitats et ses espèces
- Amener le public à devenir « Ambassadeur des richesses patrimoniales des espèces Natura 2000 » afin de les impliquer
- Faire prendre conscience de l'impact des activités humaines et du changement climatique sur les habitats et leurs espèces

Pour quel public ?

- Les scolaires (cycle 2 et 3)
- Le grand public des vallées des gaves (habitants et socio-professionnels)

Utilisé par qui ?

- Les animateurs Natura 2000 des vallées des gaves
- Les Accompagnateurs Moyenne Montagne et éducateurs à l'environnement (lors d'interventions sur les sites Natura 2000)

Pour quel budget ?

- Réflexion / conception = 6000 €
- Fabrication = 10 000 et 15 000 €

Pierre CABARROU demande si c'est bien la CCPVG qui porte la création de cet outil. Réponse : Oui, mais financé par Natura 2000 et prévue sur le budget de Marie-Emilie NAVEL, animatrice Natura 2000 de la CCPVG ayant ses sites localisés sur Gavarnie-Gèdre.

❖ Animation nature avec Eco Del's

Une animation nature est prévue en 2023 pour le grand public en période estivale avec l'association Eco Del's (éducation à environnement) tenue par Anne-Cécile RAMADOUR, notre stagiaire. Après plus d'un an à nos côtés, elle a été formée sur site à la reconnaissance des espèces et à la compréhension du fonctionnement des habitats et des écosystèmes. Elle est aujourd'hui très autonome et compétente dans ce domaine. C'est



pourquoi nous souhaitons la faire intervenir sur nos sites Natura 2000 lors d'animations nature à la journée. Néanmoins, cette personne n'a pas le diplôme d'Accompagnateur Moyenne Montagne (AMM), de ce fait elle ne peut pas encadrer des sorties sur des itinéraires dépassant les 250m de dénivelé positif. Pour le site en question, nous avons opté pour un départ au lac du Tech ou au col du Soulor. Les modalités de circuit et les thèmes seront définis avant la période estivale. La journée est prévue pour un montant de 250€ TTC.

Anne SALLENT demande si ce sont les participants qui paient ce montant. Réponse : Non, il s'agit d'une prestation et c'est la CCPVG qui prend en charge ce montant, l'animation à la journée, elle sera gratuite pour les participants.

GESTION HABITATS ET ESPECES

❖ Formations

En 2022, l'animatrice Natura 2000 a assisté à diverses formations dans l'objectif d'améliorer ses connaissances et pouvoir être autonome par la suite sur les suivis et inventaires.



Séjour de perfectionnement à la botanique

- Avec Nature En Occitanie
- 3 jours en juin à Boutx - Haute-Garonne (31)

700 € TTC

Objectif : revoir les bases de la botanique des plantes de montagne (prestation prévue au budget)



Formation Lézard de Bonnal

- Avec le Parc National des Pyrénées
- 1 journée en juin à la RN du Néouvielle – Hautes-Pyrénées (65)

GRATUIT

Objectif : être autonome sur la reconnaissance de l'espèce et la mise en place du protocole pour le suivi à long terme sur le périmètre du Parc National des Pyrénées.



Journée formative mammifères

- Avec Hélène Dupuy
- 1 journée en septembre à Uz – Hautes-Pyrénées (65)

750 € TTC

Objectif : apprendre à reconnaître les différents indices de présence des mammifères (empreintes, crottes, poils...) sur divers milieux (forêt, zone humide, granges, estives....) (prestation prévue au budget)



Formation Habitats Natura 2000

- Avec le Conservatoire Botanique National PMP
- 2 jours en octobre à Saint-Jean-le-Vieux – Pyrénées-Atlantiques (64)

GRATUIT

Objectif : approfondir les connaissances sur les formations végétales naturelles et leurs places dans les habitats d'intérêts communautaires.

❖ Suivi de la zone humide de Pourgues

En 2009, le Conservatoire Botanique National Pyrénées et Midi-Pyrénées (CBN PMP) ainsi que la mairie d'Arrens ont mis en place un suivi sur la zone humide de Pourgues, localisée au sud du col du Soulor afin d'évaluer l'impact du pâturage. Cette zone humide sensible a donc été mise en exclos afin d'être protégée du piétinement.

Catherine BRAU-NOGUE du CBN nous présente le bilan fait en 2022 :

La zone humide est située au pied du Grand Gabizos (voir photo ci-dessous). Cette protection avait été proposée au moment de l'élaboration du docob lors du diagnostic naturaliste (2006/2007). Sur cette zone nous sommes en présence

d'habitats de bas-marais alcalin (zone humide de montagne alimentée par des ruissellements) à la différence des hauts-marais (tourbières qui sont déconnectés des amonts). Une particularité des bas-marais alcalin c'est qu'ils sont sous influence calcaire (eau chargée en carbonate et calcaire descendant du Gabizos) d'où l'intérêt patrimonial de ces habitats.



Vue d'ensemble du défens

A l'époque, le constat rendu affirmait que la zone humide était de bonne qualité patrimoniale mais du fait de la présence de troupeau (bovins) qui viennent pâturer sur les têtes de ruisseaux, les buttes à sphaignes étaient complètement piétinées et présentaient un risque de dégradation et disparition de ces habitats à terme. Une proposition concertée au sein d'un groupe de travail étaient de protéger ce secteur (dont beaucoup d'éleveurs). L'espace étant vaste, les bovins n'étaient pas bloqués dans leurs déplacements. Deux questions ont été mise en avant :

- Ces habitats de bas-marais ne se maintiennent-ils pas grâce au pastoralisme ?
- Si l'on empêche les bovins d'accéder à la zone, n'y a-t-il pas également un risque de dégradation via l'embroussaillage et la fermeture du milieu ?

En conclusion, le groupe de travail a validé la mise en place de l'exclos mais en contrepartie d'y instaurer un suivi pour évaluer l'impact.



Sur la photo ci-dessous, on remarque l'effet de la clôture avec à l'extérieur une herbe pâturée et à l'intérieur non pâturée. Cependant, il y a un effet de bordure où la clôture est longée et broutée par les vaches.



Plusieurs types de suivis ont été mis en place :

- **PLACETTE** : 6 placettes de 1 à 2m² sur les bas-marais (parties les plus humides où il y a le plus d'enjeux). Ces placettes sont repérées par des fanions, piquet de bois car le suivi a de l'intérêt uniquement si l'on revient exactement au même endroit les années suivantes. Ces placettes font l'objet de relevés phytosociologiques très précis en recensant toutes les plantes présentes sur la surface. 4 placettes sont situées sur la zone humide, 1 placette est située en bordure sous la clôture (mixte intérieur/extérieur) et 1 placette sur une zone similaire plus en aval non protégée (zone témoin).



- **TRANSECT** : Le 2^e dispositif cible les habitats périphériques (pelouses bordant les bas-marais) et consiste à positionner 3 transects (ligne de 10m avec points-contacts) positionner très précisément afin de revenir au même endroit à chaque suivi. Il permet d'évaluer la dynamique de certaines graminées comme la Molinie bleue ou le Nard raide qui peuvent vite devenir hyper dominants sans pâturage ou encore le développement des ligneux (Callune, Rhododendron).



Ces observations (placettes + transects) obligent à être au plus près de la végétation, dans la composition botanique.



En ce qui concerne les résultats, après 9 ans d'observations (premier suivi en 2013, et dernier en 2022) on remarque des fluctuations dans la végétation avec un développement de la Molinie, mais dans l'ensemble la zone est en meilleur état de conservation et pas d'impacts non plus suite à un sous-pâturage. Il faut noter, que la clôture n'est pas totalement imperméable puisque certains piquets et fils sont dégradés, De ce fait, certaines vaches réussissent à rentrer sur la zone (constat par la présence de bouses de vaches). Les conclusions du suivi peuvent donc être biaisés à cause du pâturage qui se fait malgré tout. Si l'on veut continuer ce suivi, il semble important de réparer la clôture et surtout d'installer une batterie solaire pendant quelques semaines / mois.

Il y a également un suivi photographique qui a été mis en place par le Parc National des Pyrénées sur les buttes à sphaignes dégradées. Ce suivi avait montré une cicatrisation du milieu. Il a été confié à l'animatrice Natura 2000 du site qu'il faudrait perpétuer.

Fanny BARBE demande quels ont été les entretiens sur cette clôture et qui s'en est occupé ? Qu'il faudrait également officialiser la remise en état de la clôture une fois par an en début de saison. Réponse : lors des visites ou suivis par le CBN PMP, gardes valléens : quelques piquets sont remis sur pieds, le fil ré-accroché, des isolateurs revissés.... Mais aujourd'hui, la clôture est trop en mauvaise état, il faut vraiment la remettre à neuf mais cela implique près de 2 jours de travail.

CONCLUSIONS

- ✓ des évolutions peu marquées, pas toujours faciles à interpréter (cf. Carex)
- ✓ les faciès de bas-marais se maintiennent en bon état, tendance à la dégradation à l'extérieur de l'exclos (piétinement)
- ✓ pas d'évolution inquiétante des secteurs de pelouse



Les animaux ont bien intégré l'exclos et il semble important de pouvoir suivre ce secteur, d'autant plus que la présence de la zone témoin permet d'émettre des comparaisons. Pendant la saison, cette zone est complètement piétinée mais lorsqu'on y passe après l'été, on remarque une bonne résilience du milieu. Il faudrait également penser à poser les fils de la clôture à l'automne avant la tombée de la neige.

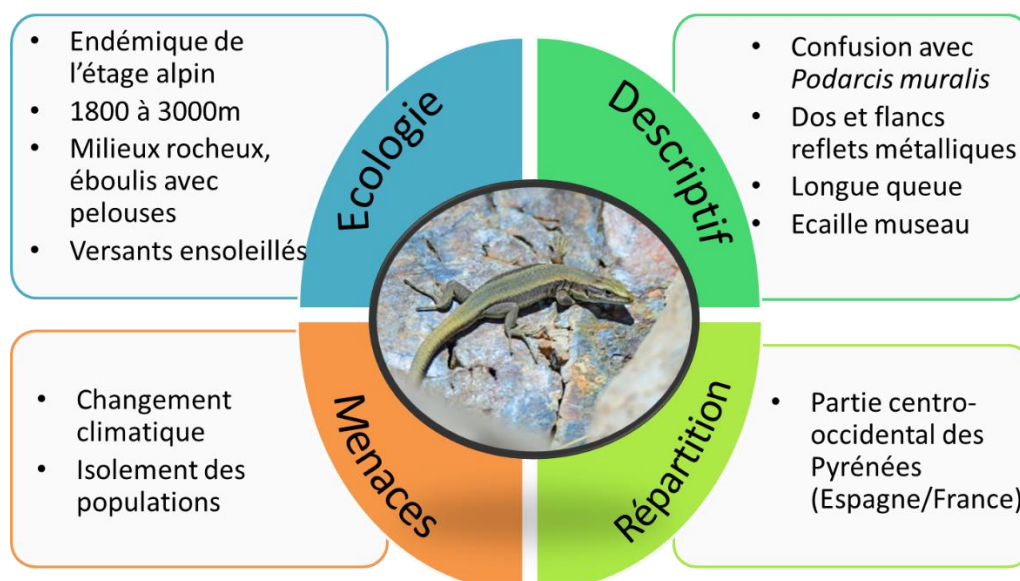
Pierre CABARROU précise que la commune pourrait également intervenir.

❖ *Suivi du Lézard de Bonnal sur Pouey Laun*

A. Contexte

En 2021, un suivi à long terme a été mis en place sur le territoire du Parc National des Pyrénées pour évaluer la dynamique du Lézard de Bonnal. Ce protocole de suivi s'est étendu sur l'année 2022.

LE LEZARD DE BONNAL : Qui est-il ?

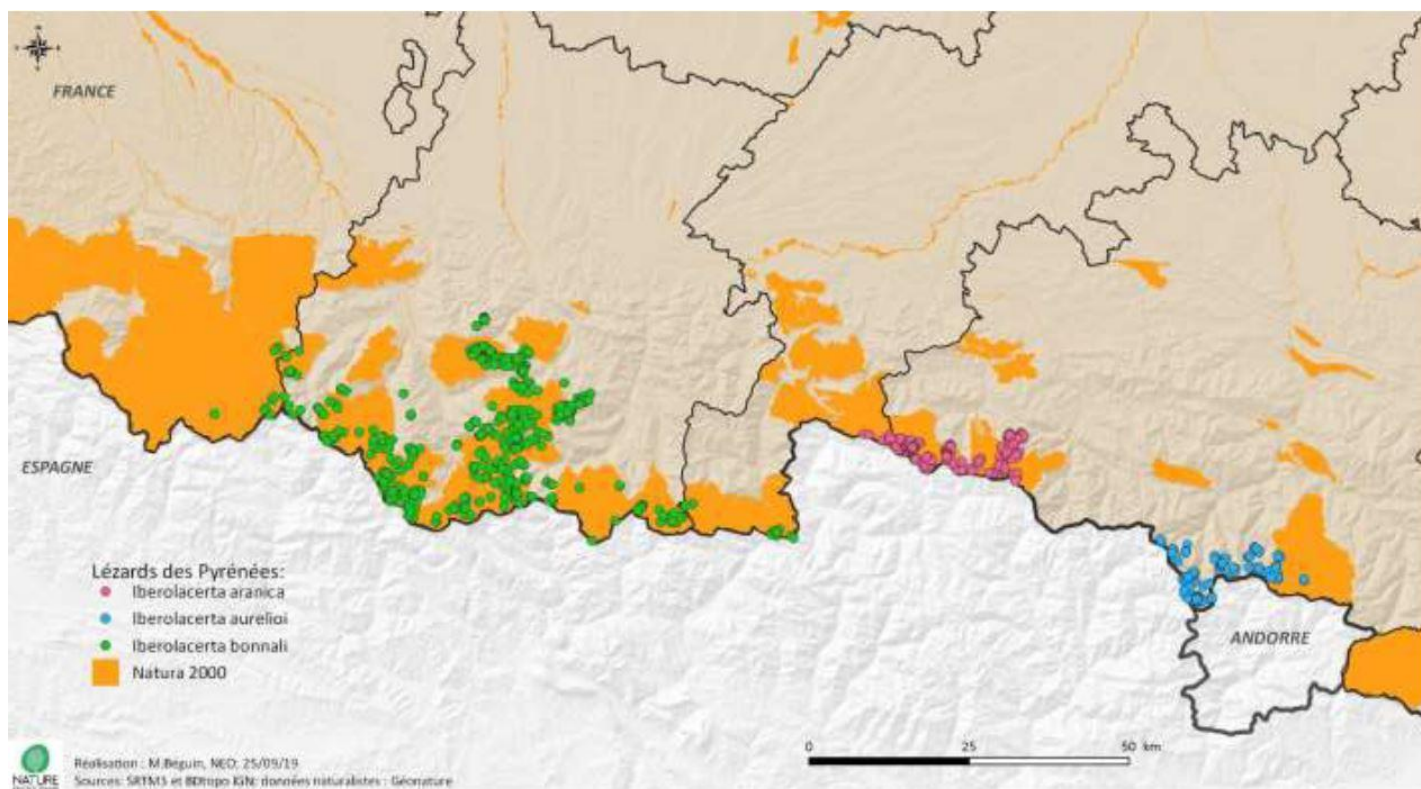


Le Lézard des Pyrénées est strictement endémique de la chaîne pyrénéenne c'est-à-dire que cette espèce n'est présente nulle part ailleurs dans le monde. Si l'on regarde sa carte de répartition (carte ci-dessous), on s'aperçoit qu'elle est cantonnée qu'à quelques secteurs.

Le Lézard des Pyrénées regroupe 3 sous-espèces :

- **Le Lézard de Bonnal (points verts) est présent sur le territoire des Hautes-Pyrénées / Haute-Garonne.**
- Le Lézard du Val d'Aran (points roses) s'étend sur le secteur ouest de l'Ariège.
- Le Lézard d'Aurélio (points bleus) est réparti au sud de l'Ariège, au nord de l'Andorre.

Du fait de l'endémisme de cette espèce, le Parc National des Pyrénées a une forte responsabilité pour la conservation de cette espèce, d'où la nécessité d'instaurer ce suivi sur le long terme.



B. Méthodologie

En 2021 : 61 placettes mises en place + inventaires réalisés pour améliorer la connaissance de la répartition de l'espèce

En 2022 : 60 placettes supplémentaires sur le territoire du PNP répartis sur 8 sites de suivis retenus (7 sites Natura 2000 dont le site du Gabizos + la Réserve Naturelle d'Aulon). Les agents du PNP et les animateurs Natura 2000 ont suivi une formation sur le terrain afin d'être autonome sur le terrain pour la reconnaissance de l'espèce et la mise en place du protocole. Les animateurs Natura 2000 et les agents du PNP ont accompagné OBIOS pour installer les 9 placettes sur les éboulis du lac de Pouey Laün.

Un protocole spécifique :

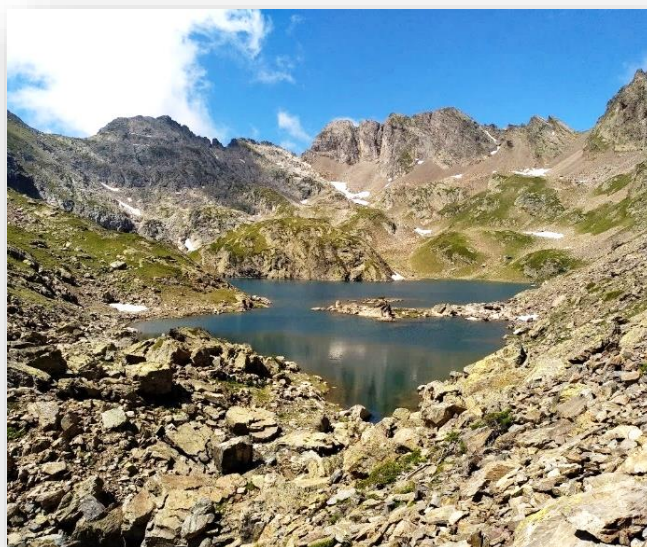
- L'objectif était de prospecter pendant 15min les éboulis en se déplaçant doucement. Tous les individus étaient comptabilisés que soit pour le Lézard de Bonnal mais aussi le Lézard des Murailles (informations données quant à l'altitude max).
- Les températures étaient relevées avec un pistolet thermomètre sur les roches pour valider les conditions qui devaient se trouver entre 15 et 40°C max. Le Lézard de Bonnal trouve son optimum autour des 20/25°C. Cette espèce, comme tous les reptiles, est une espèce ectotherme c'est-à-dire qu'elle régule sa température corporelle selon les températures extérieures. Si les pierres sont trop froides (<15°C) ou trop chaudes (>40°C), les Lézards se cachent sous les pierres pour se protéger et donc impossible à détecter.

Sur la carte ci-dessous, l'emplacement des 9 placettes sur les éboulis le long du sentier de Pouey Laun avec un point le plus haut sur le col d'Hospitalet.



Deux passages obligatoires ont été réalisées par le Parc National à la fin de l'été avec des relevés de données. Par la suite, ces données ont été envoyées à OBIOS pour analyse avec une restitution finale le 2 décembre.

Ci-dessous, deux photographies montrant l'habitat typique du Lézard de Bonnal : des éboulis parsemés de pelouses sur les versants ensoleillés.



C. Résultats

Cette partie a été présentée par Fanny BARBE du PNP :

Les deux cartes ci-dessous montrent la localisation des Lézards qui ont été contactés (points rouges = Lézard de Bonnal ; points jaunes = Lézard des murailles) sur le secteur de Pouey Laun. Les placettes ont été positionnées selon la bibliographie et les quelques données existantes. Le contact le plus bas de Lézard de Bonnal se situe à 2190m d'altitude et le plus haut à 2450m.

Il y a plus de placettes en rive gauche du lac car les habitats sont plus favorables puisqu'ils se situent sur le versant ensoleillé. Il s'agit d'un suivi sur le long terme soit un laps de temps de 10 ans afin de voir la répartition de l'espèce selon le changement climatique. La non-présence du Lézard de Bonnal au point 9 (col de l'hospitalet) permettra de voir une montée ou non de l'espèce d'ici 10/20 ans si le changement climatique persiste. Il faut noter que s'il n'y a pas de contacts avec les Lézards, cela ne signifie pas qu'ils ne sont pas présents dans d'autres conditions ! Il faut y être à la bonne période, aux bons horaires avec une température optimale. On s'est aperçu que c'est plus simple de les détecter lorsque les jours passés il a fait mauvais car ils n'ont pas pu se nourrir, donc ils sortent avec le soleil à la recherche de nourriture les jours suivants.

La mise en place des placettes a été réalisée le 7 juillet et les deux passages pour la relève de données ont été effectués le 12 juillet et 19 août. En moyenne, par placette nous pouvions observer entre 1 et 13 lézards ce qui est très variable.

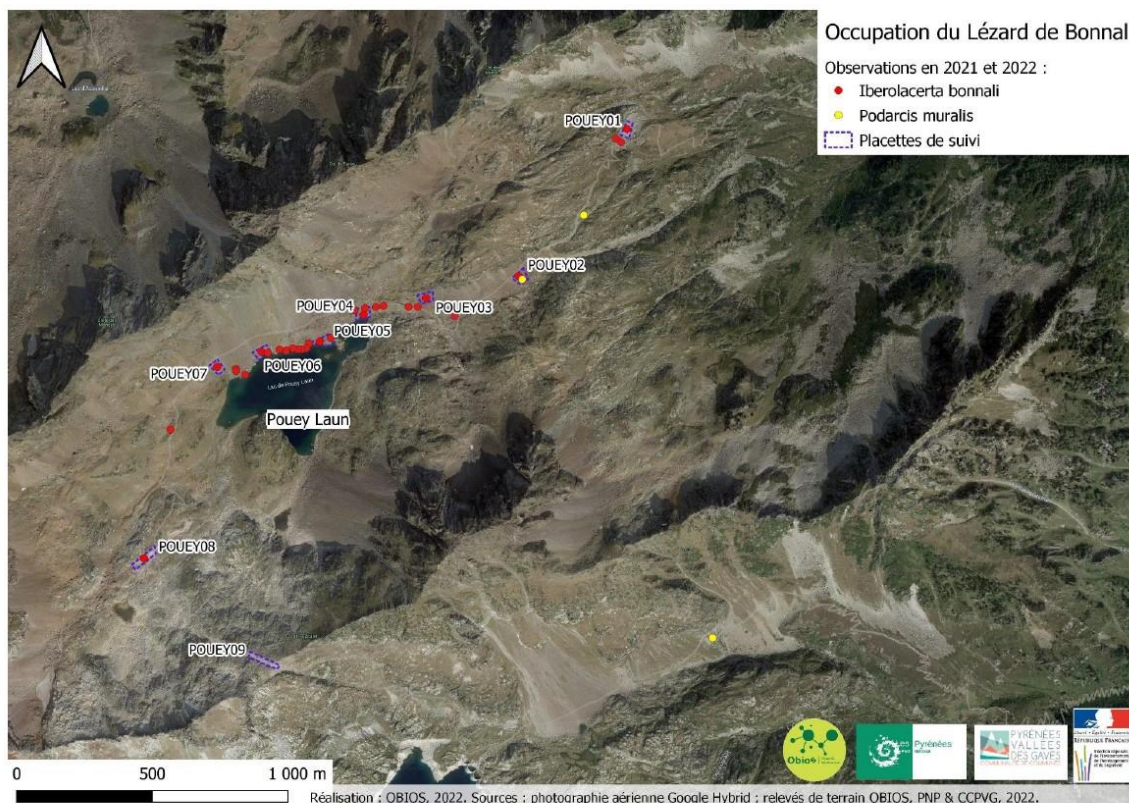
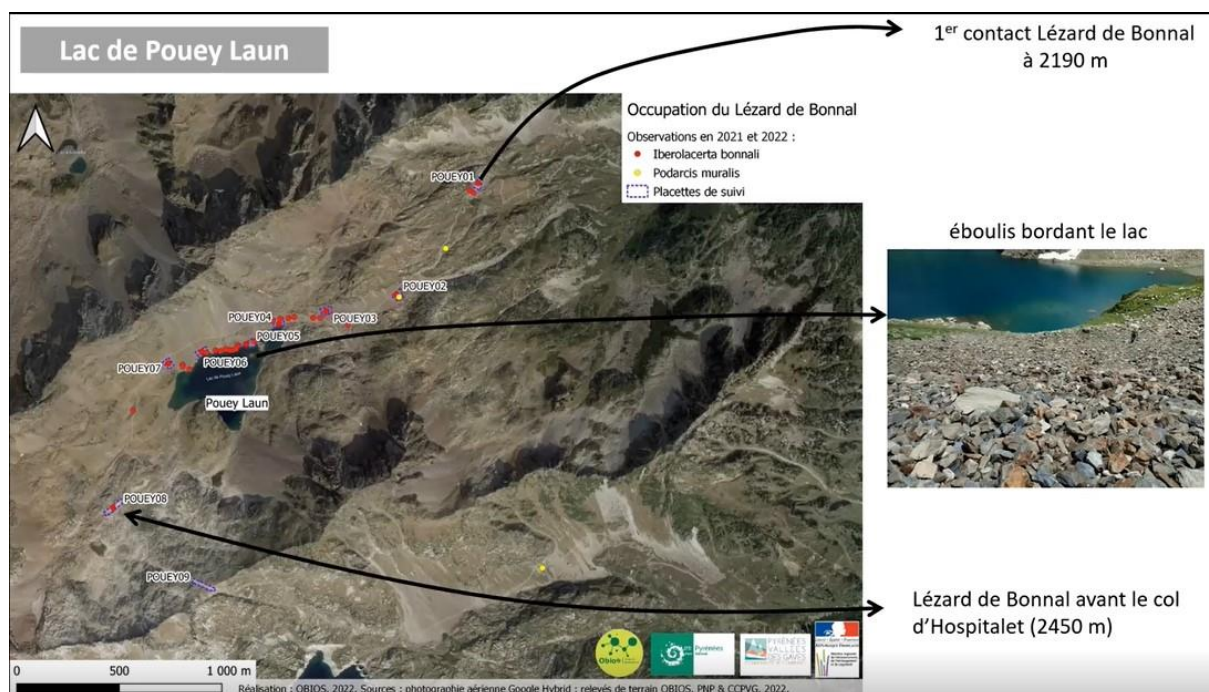


Figure 24. Occupation du Lézard de Bonnal et du Lézard des murailles dans le secteur du lac de Pouey Laun.



Les résultats ont un sens qu'à l'échelle du parc national des Pyrénées. Ils regroupent l'ensemble des 123 placettes. La carte ci-dessous prouve que l'on se situe bien dans les tranches altitudinales entre 1800 à 2500m pour le Lézard de Bonnal (bleu) et 2400m max pour le Lézard des Murailles (orange). Les données ont également permises de confirmer les milieux qu'il fréquente soit des éboulis rocheux avec une certaine surface enherbée et une pente qui permet que ce soit bien exposé au soleil.

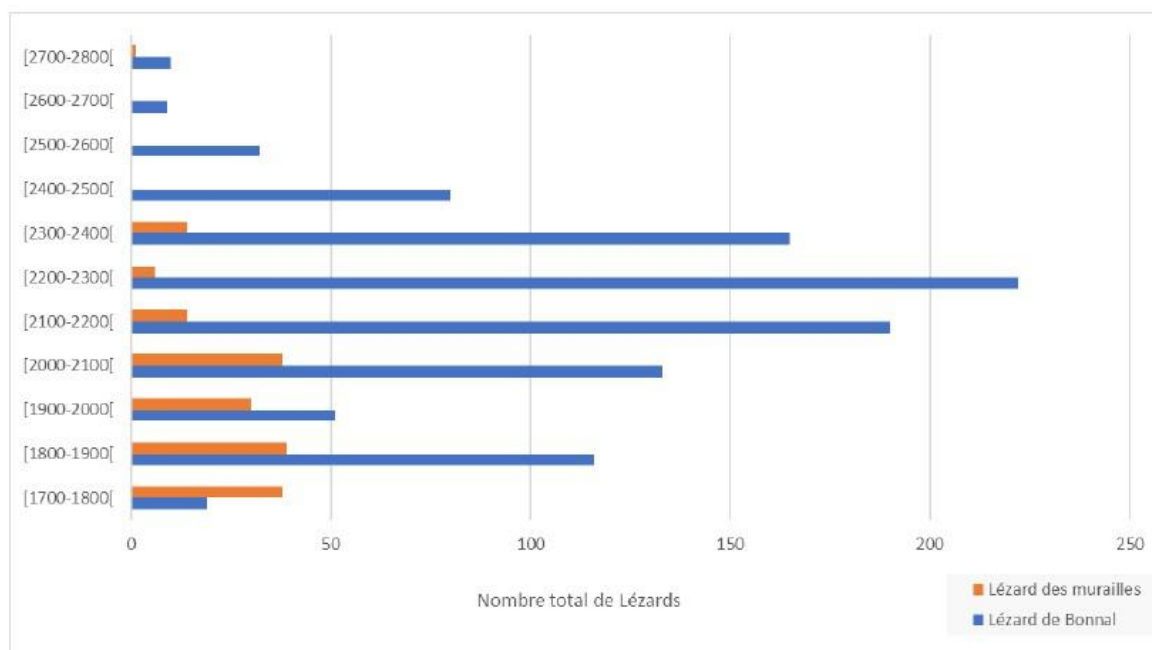


Figure 35. Répartition altitudinale du nombre total de Lézards de Bonnal et des murailles comptabilisés dans les placettes en 2021 et 2022.

Le graphique ci-dessous permet de confirmer les tranches horaires puisqu'à chaque prospection il fallait noter l'heure : on observe donc un créneau favorable entre 9h et 10h, passé cet horaire les températures deviennent trop élevées et l'après-midi quand la chaleur baisse, ils ressortent soit entre 15h et 16h.

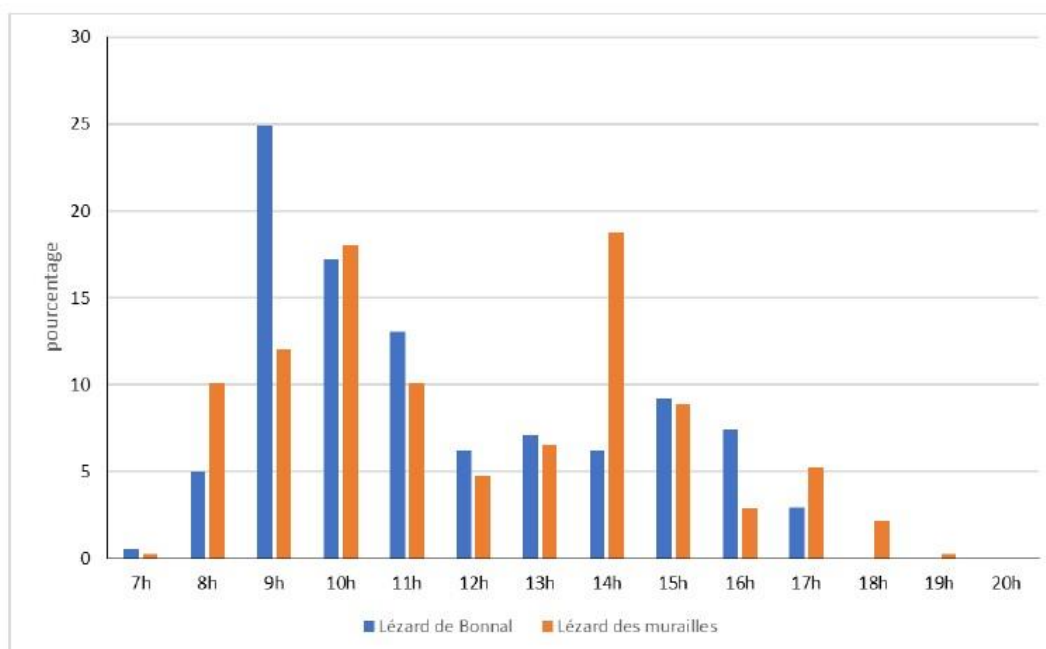
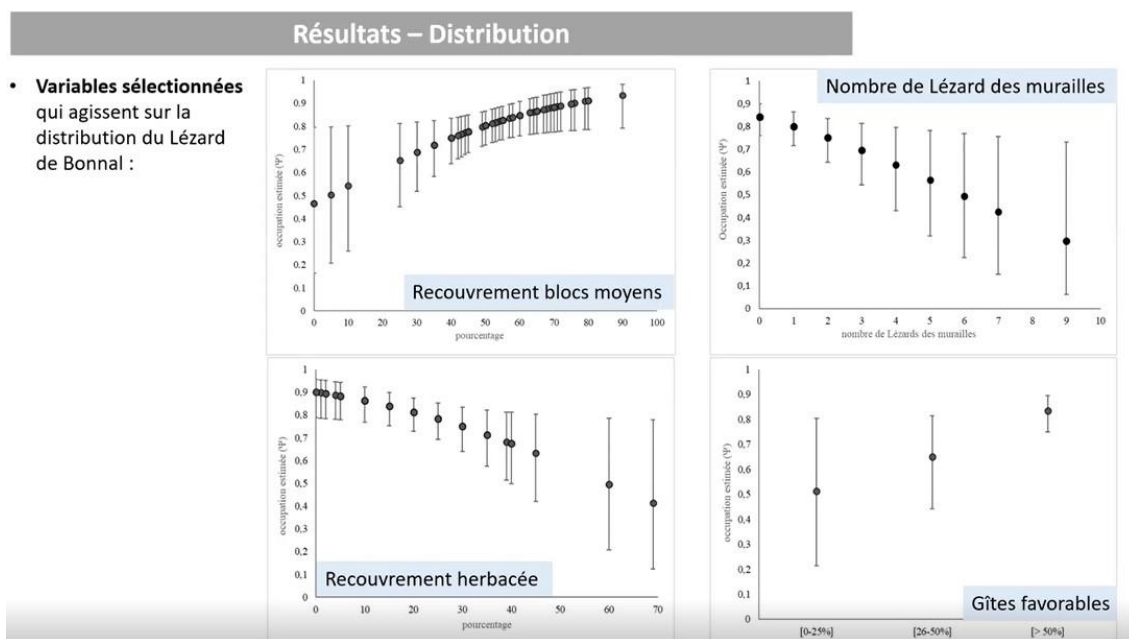


Figure 39. Phénologie journalière des Lézards de Bonnal et des murailles en pourcentage d'observation en fonction des tranches horaires.

Selon les statistiques (graphique ci-dessous), le Lézard de Bonnal a une préférence pour un fort recouvrement en blocs moyens (exposition au soleil + caches) avec un recouvrement en proportion équilibrée de la surface enherbée

et un grand nombre de caches. Il est davantage présent lorsque les Lézards des Murailles sont absents.



Anne SALLENT demande si le recouvrement herbacé correspond au pourcentage de recouvrement. Réponse : Oui, il s'agit d'un recouvrement herbacé par rapport aux blocs. Ces données auront un sens que dans plusieurs années. Le suivi sera remis en place dans 5 ans où de nouvelles analyses seront émises (altitudes préférentiels, apparition/disparition d'une espèce sur certaines placettes ...).

Pierre CABARROU demande s'il y a de la compétition entre les deux espèces. Réponse : oui, mais ils ont des préférences de milieux et conditions thermiques différentes (ex : le Lézard de Bonnal est plus sombre donc il accumule plus vite la chaleur).

Anne SALLENT souhaite savoir s'il peut y avoir reproduction entre les deux espèces et s'il y a de la compétition au niveau de la ressource alimentaire. Réponse : Non pas de reproduction, il s'agit de deux espèces bien distinctes avec des noms de genre différent mais il peut y avoir de la compétition pour la nourriture (celui des murailles est plus agressif et nerveux alors que le Bonnal est plus mou).

Catherine BRAU-NOGUE s'interroge sur la matérialisation de la placette sur le terrain. Réponse : par des cairns sur le terrain et avec des points GPS. Ce suivi est quand même différent des relevés phytosociologiques car il peut être moins précis (localisé sur des éboulis et pas au centimètre près) et tous les 5 ans la déambulation sur la placette ne sera pas la même non plus (observateur différent ect...). Ce qui est important ce sont la durée de 15min, les horaires et les conditions thermiques. De plus, ce projet est multi partenarial (Natura 2000, PNP, Plan National d'Actions...).

Anne SALLENT demande si le PNA propose des moyens pour ce suivi et souhaite savoir qui pilote ce projet. Réponse : pas d'informations à ce sujet mais les aides de financement ont été diverses. C'est le PNP qui pilote aidé par la structure OBIOS (scientifiques qui ont testés le protocole et qui ont formés les agents afin d'être autonome sur les suivis). Mais les données leur sont envoyées afin d'être analysées.

PASTORALISME

❖ *Projet et Mesures Agro-Environnementales et Climatiques (PAEC et MAEC)*

Le Projet Agro-Environnemental et Climatique (PAEC) est un des piliers de la Politique Agricole Commune (PAC). Il permet d'attribuer des aides pour accompagner les agriculteurs vers des pratiques conciliant production agricole et protection de l'environnement : amélioration, adaptation et/ou maintien des pratiques pastorales en faveur de la biodiversité :

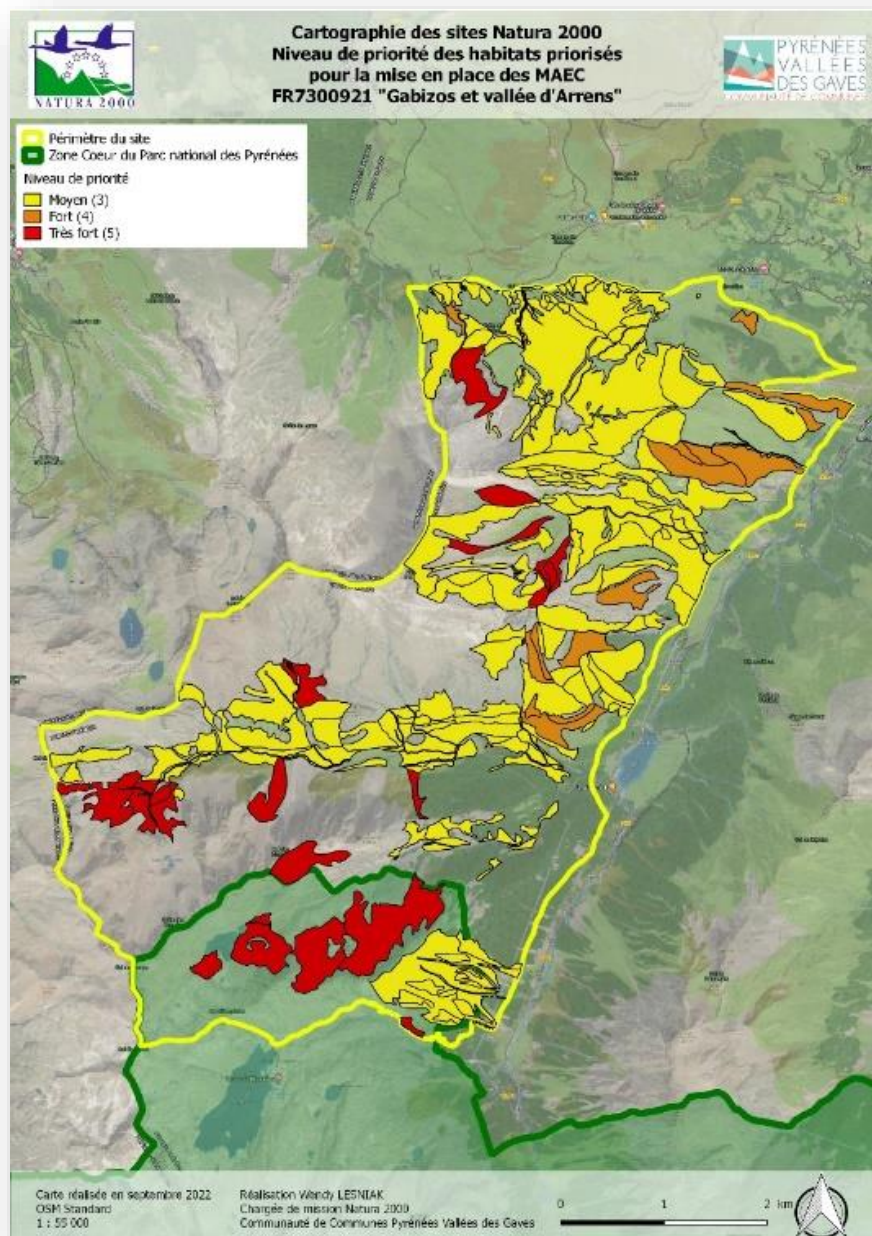
- Financé par des aides publiques (fonds européens et crédits Etat)
- Un appel à projet a été lancé en 2022 auquel la CCPVG a répondu. L'animatrice du site a déposé un dossier pour les 3 sites Natura 2000 qu'elle anime y compris le site du « Gabizos et vallée d'Arrens ». Ce dossier a été co-rédigé avec le GIP CRPGE afin de présenter tout le contexte agro-environnemental du site.
- Le PAEC a une validité de 3 ans, période sur laquelle nous pourrions mettre en place des contrats de type Mesures Agro-Environnementales (MAEC) avec les agriculteurs du territoire pour une durée de 5 ans.

Ce PAEC montre une réelle cohérence avec le DOCOB (document d'objectif) car on y retrouve 6/15 fiches actions en lien avec l'activité pastoral du site.

Le site Natura 2000 a été désigné comme tel pour ces espèces d'une part, et d'autre part pour ces milieux naturels dit habitats d'intérêts communautaires/prioritaires (HIC et HIP). Il est donc composé de différents habitats donc certains n'ont pas de statuts, mais la plupart sont des HIC ou HIP. Sur ces habitats d'intérêts communautaires, 15 types d'habitats sont priorisés pour la mise en place des MAEC donc 7 sont présents sur le site du Gabizos. Concrètement, les contrats potentiels avec les agriculteurs ne pourront se mettre en place que sur ces habitats (voir cartographie avec les polygones de couleurs ci-dessous).

Les habitats éligibles aux MAEC sur le site présentent des niveaux de priorité différents : rouge = très fort ; orange = fort ; jaune = moyen. On retrouve alors :

- 4 habitats de pelouses qui représentent 27 % de surface avec des enjeux de priorité moyen à fort
- 1 habitat de prairie humide à hautes herbes sur 1 % de surface avec un enjeu de priorité moyen
- 1 habitat de prairie de fauche étendu sur 1 % de surface avec un enjeu de priorité fort
- 1 habitat de tourbière représentant 1 % de surface avec un enjeu de priorité fort



Anne SALLENT précise que par rapport à la programmation précédente, dans les habitats priorités pour les MAEC certains ont été enlevés (ex : les landes). De plus, un certain budget était dédié à l'ensemble de la mise en place des contrats présentés dans les PAEC sur le territoire de l'Occitanie, mais compte tenu du grand nombre de PAEC déposés, le seuil budgétaire a été dépassé. Il y a donc eu un système de notation qui a été instauré :

- Note A = 70% du budget demandé
- Note B = 50 % du budget demandé
- Note C = 40 % du budget demandé
- Note D = 30 % du budget demandé
- Note E = refus du PAEC

Le contrat démarre toujours au mois de mai au moment de la PAC pour la mise en place d'un contrat soit en 2023, 2024 ou 2025 pour une durée de 5 ans. Il sera donc intéressant de se réunir entre le GIP CRPGE, l'animatrice du site ainsi que les gestionnaires d'estives afin de discuter des futurs contrats.

ANIMATION DU SITE (BUDGET)

❖ Budget des prestations

Un petit récapitulatif budget des actions présentées précédemment :

Actions sur 2022				Actions proposées pour 2023 (sous réserve de validation des services de l'Etat)	
Prévues		Dépense réalisée			
Animation CPIE	480 €	0 €	Manque d'inscrits	Animation CPIE	480 €
Animation Hadrien Brasseur	420 €	0 €	Manque d'inscrits	Animation Eco Del's	250 €
Lettre infosite numérisée	360 €	0 €	Manque de temps pour l'opérateur / prestataire	Outil de communication à réfléchir	360 €
Analyse génétique	265,2 €	0 €	Pas de fecès récoltées sur ce site	Analyse génétique	265,2 €
Formation mammifère + animation chiroptères	500 €	250 €	Formation réalisée Animation reportée car météo non favorable	Animation des MAEC GIP CRPGE	5 400 €
Formations	666 €	233 €	1 / 3 réalisée car manque de temps	Formations	666 €
Total	2 691,2 €	483 €		Total	7 421,2 €

❖ Transfert de Natura 2000

Jusqu'à maintenant, le réseau était placé sous le pilotage et la gestion de l'Etat, garant devant la Commission européenne des résultats exigés par les directives quant au bon état de conservation des espèces et des habitats via les documents d'objectifs.

A partir du 1er janvier 2023 (cf. loi DDADUE du 3/12/2020 art 33), la compétence de la gestion des sites Natura 2000 sera transféré de l'Etat aux Régions. L'Etat conservera les compétences de désignation des sites et d'instruction des évaluations d'incidences, et restera l'interlocuteur institutionnel de la Commission européenne, garante du bon respect des directives. Il aura la charge de gérer les aides surfaciques du FEADER, dont les mesures agro-environnementales et climatiques (MAEC).

Quant aux Régions, elles récupéreront la gouvernance et la gestion des sites exclusivement terrestres (87,5 % du réseau) avec l'instruction et le contrôle des chartes. Elles géreront également les aides non surfaciques du Fonds européen pour l'agriculture et le développement rural (FEADER), dont l'animation et les contrats Natura 2000 non agricoles.

Pour l'Occitanie :

- 4 ETP administratif (2 à Toulouse et 2 à Montpellier)
- 7 ETP technique (un localisé à Tarbes pour le département 65 et 32)

Anne SALLENT s'inquiète de la division des tâches qui pourra générer d'éventuels soucis : les MAEC gérés par l'Etat et l'animation Natura 2000 par la région. Il en est de même pour les crédits d'animation qui seront affectés par la région et les crédits des contrats par l'Etat ce qui pourra engendrer des quelconques retards.

Christelle DEJEANNE (DDT 65) précise qu'il y aura un temps de flottement avant que tout soit mis en place. L'appel à candidatures s'est terminé le 6 décembre et l'analyse de ces candidatures ne se fera pas avant janvier/février pour une prise de poste au printemps. C'est uniquement la Région qui recrute désormais.

Pierre CABARROU s'interroge sur cette nouvelle réorganisation. Réponse : elle fait suite à la loi de décentralisation 3DS.

Emmanuel SUTTER (DDT 65) réponds qu'il s'agit de décisions politiques notamment depuis la création des grandes régions qui souhaitent avoir plus de responsabilités et donc l'Etat décentralise des nouvelles missions dont la volonté de développer leur propre politique liée à la biodiversité. L'objectif était de rendre les choses plus cohérentes. Les transitions sont toujours difficiles, il y aura des périodes de flottement le temps que tout se mette en place. Les agents de la Région sont capables d'être très efficaces !

Anne SALLENT se pose question sur la disparité des budgets qu'il pourra y avoir selon les Régions. La dichotomie risque de poser problèmes. L'Etat s'éloigne de plus en plus du terrain et s'oriente davantage vers le volet administratif. Autrefois, les services techniques de l'Etat participaient aux sorties terrain pour divers projets. Les moyens humains vont diminuer ce qui va augmenter la charge de travail pour ces personnes et donc engendrer des tensions.

Pierre CABARROU espère que ce transfert conduira à une simplification administrative. L'animation du site sera surement plus difficile pour l'animateur puisque la gestion sera divisée entre Etat et Région.

Christelle DEJEANNE précise que la programmation 2023 est normalement validé sous réserve d'acceptation de la région.

Pierre Cabarrou clôt la séance à 16h30.

Pierre CABARROU
Président du comité de pilotage
Adjoint mairie d'Arrens-Marsous

